

# Challenge

## Quadrettes Avaricum



## REGLEMENT SAISON 2024-2025

Les tournois ont lieu tous les mois le dernier vendredi soir à 19h à partir du mois d'octobre 2024 jusqu'à fin avril 2025. Les équipes s'inscrivent pour chaque tournoi auprès du secrétariat du club, ou par mail à l'adresse du club, ou directement auprès du directeur de tournois. Les tournois sont ouverts à tous les licenciés de la FFB.

## ORGANISATION DES TOURNOIS

Les tournois ont lieu en PATTON. Les résultats de chaque séance sont affichés au club. Responsable du classement : **Bruno BARRATAULT**.

Les dates des tournois sont les vendredis 25 octobre, 29 novembre, 31 janvier, 28 février, 28 mars et 25 avril.

A chaque soirée, une **collation** sera mise à disposition des bridgeurs. Le coût de cette collation est compris dans les droits d'engagement.

## CLASSEMENT DU CHALLENGE

Le classement du challenge est individuel. Pour être classé il faut avoir participé à **au moins quatre tournois** et être adhérent au Cercle de Bridge Avaricum. Le classement du challenge est établi et affiché au club à l'issue d'une nouvelle séance. Chaque tournoi comptant pour le challenge donne droit à des points.

Les points de challenge sont obtenus à partir du classement établi **en IMP avec handicap**. Le nombre de points (c) dépend de la place obtenue par l'équipe (p), du nombre d'équipes ayant participé à ce tournoi (n), de l'indice de valeur moyen des équipes (IVM), et du nombre de séances.

## ENGAGEMENT ET DROITS DE TABLE

Les droits d'engagement sont :

- 8€/tournoi pour **les licenciés et adhérents (enseignants compris)** au Cercle de Bridge Avaricum.
- 10€/tournoi pour les **non licenciés** au Cercle de Bridge Avaricum mais **adhérents** au Cercle de Bridge Avaricum.
- 20€/tournoi pour les **licenciés non adhérents** au Cercle de Bridge Avaricum.

## DOTATIONS

Les rencontres sont dotées en PE. Le premier gagne 100€ et le deuxième gagne 50€.

En cas d'ex aequo (2, 3 ou plus), les 150€ seront divisés par le nombre d'ex aequo.

La remise des dotations en espèces sera effectuée à l'issue de l'assemblée générale du Cercle de Bridge Avaricum de juin 2025.